

INCITATIF DE CARTE PUBLICITAIRE D'ANNIVERSAIRE DE MARS 2026
RÈGLEMENTS OFFICIELS

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR PRENDRE PART AU CONCOURS OU POUR REMPORTER UN PRIX. UN ACHAT OU UN PAIEMENT, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE REMPORTER UN PRIX.

1. Admissibilité

L'Incitatif Carte publicitaire d'anniversaire de mars 2026 (l' « Incitatif ») est offert aux Ambassadrices de Marque, Ambassadeurs de Marque, Clientes VIP, Clients VIP, Clientes au détail et Clients au détail qui sont résidents légaux des États-Unis (incluant le District de Columbia) et du Canada ayant atteint l'âge légal de la majorité dans leur juridiction de résidence au moment de prendre part à l'Incitatif. Cet Incitatif ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés du Commanditaire, ainsi que leur famille immédiate et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles et ne peuvent pas prendre part au présent Incitatif. L'Incitatif est assujéti à toutes les lois et règlements applicables au niveau fédéral, provincial, territorial et municipal. La participation constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chacun des participants d'être tenu légalement de se conformer entièrement aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel), concernant toutes les questions relatives au présent Incitatif, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait de remporter un prix est subordonné au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes.

2. Commanditaire

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, 4605, boulevard Lapinière, Bureau 350, Brossard, Québec, Canada, J4Z 3T5

3. Durée

L'Incitatif débutera le 1er mars 2026 à minuit, Heure de l'Est et prendra fin le 31 mars 2026, à 23 h 59, Heure de l'Est (la « Période de l'Incitatif »). Cet Incitatif est assujéti aux présents Règlements officiels et à toutes les lois applicables aux niveau fédéral, étatique, provincial et municipal.

4. Comment se qualifier

Il y aura deux (2) façons de recevoir la carte à gratter publicitaire d'anniversaire.

a. **Méthode d'achat.**

Au cours de la Période de l'Incitatif, les personnes qui passent une commande de tout produit du Commanditaire (aucun achat minimal requis) recevra une (1) carte publicitaire dans sa commande. Chacune de ces cartes offrira une chance de révéler un prix.

b. **Méthode alternative de participation (Aucun achat nécessaire).**

Pour recevoir une carte promotionnelle d'anniversaire sans faire d'achat, il suffit d'envoyer un courriel incluant votre nom complet, votre adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone et numéro d'identification Plexus, à plexuscanada@plexusworldwide.com.

Ces demandes par courriel doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2026, à 23 h 59, Heure de l'Est.

5. Prix de l'Incitatif

Les participants qui se qualifient pendant la Période de l'Incitatif recevront une (1) carte à gratter (chacune, une « Carte ») qui révélera un (1) des prix promotionnels suivants (chacun, un « Prix ») :

- 10 % de rabais sur une future commande de produits qualifiée
- 15 % de rabais sur une future commande de produits qualifiée
- 25 % de rabais sur une future commande de produits qualifiée
- Produit qualifié gratuit, remis sous la forme d'un code promotionnel

Les Prix de rabais seront valides pour un usage unique seulement, et pourront s'appliquer à une (1) commande discrétionnaire ou commande d'inscription, pour un rabais maximal de jusqu'à 100 USD ou 130 CAD, tel qu'applicable.

Les Prix en produit seront valides pour un usage unique seulement, et seront échangeables contre un (1) produit qualifié, à choisir dans une liste de produits admissibles sélectionnés par le Commanditaire et pourront s'appliquer uniquement aux commandes discrétionnaires qualifiées ou aux commandes d'inscription avec un achat minimal totalisant au moins 100 USD ou 130 CAD (ou l'équivalent), avant toutes taxes et frais de manutention et de livraison. Les Prix en produit gratuit sont sujets à la disponibilité des produits.

Produits qualifiés offerts aux États-Unis et au Canada :

- Combo Santé de la peau (VMD 139 USD) de la gamme Santé de la peau (VMD 189,90 CAD)
- Masque Damage Control (VMD 32 USD/43,70 CAD)
- Reset (VMD 119 USD/156,54 CAD)
- Complexe de collagène (VMD 119 USD) Multi-action Joyome® (VMD 65,78 CAD)
- VitalBiome (VMD 38 USD/49,99 CAD)
- Capsules Ease (VMD 38 USD/49,99 CAD)

Produits qualifiés exclusifs aux États-Unis :

- Creatine+ (États-Unis seulement) (VMD 29 USD)

Les Prix de rabais et les Prix en produit n'auront aucune valeur monétaire, ne pourront pas être échangés contre de l'argent comptant ou un équivalent en argent comptant, seront non-transférables, et ne pourront pas être combinés à tous autres offres, promotions ou rabais, à moins qu'il en soit expressément autorisé par le Commanditaire. Toute portion inutilisée d'un Prix de rabais sera définitivement perdue. Aucune substitution, cession ou transfert de tout Prix ne seront permis, excepté à la seule et unique discrétion du Commanditaire.

Date limite pour réclamer son Prix : Tous les Prix de rabais et Prix de produit gratuit (incluant tous codes promotionnels ou de rabais associés) devront être réclamés au plus tard le 30 avril 2026 ou tel Prix sera perdu dans son intégralité.

Les chances de recevoir un Prix en particulier dépendent du nombre de cartes à gratter distribuées et de l'allocation des Prix applicables.

Tous les paiements complétés par carte de crédit, par les Ambassadrices de Marque, les Ambassadeurs de Marque, les Clientes VIP, les Clients VIP, les Clientes au détail et les Clients au détail, doivent être effectués en leur nom propre, et jamais au nom du Parrain ou de toute personne de la lignée ascendante. Tous achats sujets de retours, remboursements et paiements eCheck déclinés ne seront pas pris en compte pour générer des crédits. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le compte n'est pas en bonne et due forme en regard des politiques et procédures de Plexus ne seront pas admissibles à prendre part au présent Incitatif.

Les Parties libérées (telles que définies plus bas) ne prendront et n'assumeront aucune responsabilité pour toute demande de participation perdue, volée, retardée, incomplète, illisible, endommagée, détournée, en retard ou détruite. Toutes les participations seront sujettes à vérification, à tout moment. Le gagnant pourra se voir demander une preuve (sous une forme acceptable par le Commanditaire, incluant, sans limitation, une photo d'identification émise par un organisme gouvernemental) prouvant que la participation sélectionnée est bien associée à telle Ambassadrice de Marque ou à tel Ambassadeur de Marque.

6. Avis aux Gagnants et acceptation du Prix

Les Prix seront attribués comme prix instantanés. Le Prix potentiel du participant, s'il y a lieu, sera révélé au moment où la carte est reçue et grattée. La réception d'une carte à gratter indiquant un Prix constitue la notification de l'admissibilité d'un Prix, sujet à vérification et à conformité aux présents Règlements officiels.

Pour réclamer un Prix, les participants doivent suivre les directives de réclamation fournies sur la carte à gratter et se conformer à toutes les exigences stipulées aux présentes.

LES GAGNANTS POTENTIELS DE L'INCITATIF SERONT SUJETS À VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SERONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL) POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AU PRÉSENT INCITATIF, À CONDITION QUE TELLES DÉCISIONS SOIENT RAISONNABLES.

POUR LES RÉSIDENTS DU CANADA : AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX, CHAQUE GAGNANT POTENTIEL DOIT RÉPONDRE CORRECTEMENT À UNE QUESTION D'ORDRE MATHÉMATIQUE, ENVOYÉE PAR LE COMMANDITAIRE, SANS AVOIR RECOURS À TOUTE FORME D'AIDE, ET CE, DANS UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE. LE PARTICIPANT NE SERA PAS DÉCLARÉ GAGNANT, ET AUCUN PRIX NE SERA REMIS, AVANT QUE TELLE QUESTION TESTANT LES HABILITÉS MATHÉMATIQUES N'AIT ÉTÉ RÉPONDUE CORRECTEMENT.

Le Commanditaire se réserve le droit de vérifier l'admissibilité et de disqualifier tout participant se trouvant en défaut en vertu des présents Règlements officiels, ou qui soumet une carte à gratter se révélant illisible, modifiée, contrefaite, modifiée ou autrement invalide, ou qui tente de réclamer un prix d'une manière non-autorisée.

Toutes les décisions du Commanditaire, en regard de l'admissibilité, la vérification et la réclamation du Prix, seront finales et exécutoires.

7. Taxes

Pour les États-Unis : Les Prix peuvent être assujettis à toutes taxes au niveau fédéral, étatique, provincial et municipal. La valeur de tout prix, récompense ou incitatif, en argent comptant ou non, constitue un revenu imposable aux fins de production de votre déclaration de revenus annuels à l'IRS, et devra être incluse dans le **formulaire 1099-NEC** si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US. Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Pour le Canada: Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

8. Conditions et libération des participants

Chaque participant consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel) relativement à toutes les questions concernant le présent Incitatif; (b) libérer et dégager le Commanditaire et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que toute autre entité responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir l'Incitatif, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « Parties libérées ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation à l'Incitatif, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et tenir quitte les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant à l'Incitatif et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

9. Publicité

Excepté là où les lois locales l'interdisent, la participation au présent Incitatif constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et tous ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, ses photographies et autres portraits, sa voix, ses témoignages, et/ou le nom de sa ville, état, province et/ou pays de résidence, à des fins de promotion dans tous médias du monde entier, sans autres avis ni paiement ni considération de quelque nature que ce soit, et, lorsque requis, le participant accorde par les présentes une licence illimitée, dans le monde entier, exempte de redevances, non-exhaustive, à perpétuité et irrévocable d'utiliser le nom du gagnant, ses photographies et autres portraits, sa voix, ses témoignages, et/ou le nom de sa ville, état, province et pays de résidence, à des fins promotionnelles, dans tous médias du monde entier, sans autres avis ni paiement ni considération de quelque nature que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le Commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de promotion de l'Incitatif.

10. Protection de la vie privée

Les renseignements recueillis auprès des participants, dans le cadre du présent Incitatif, seront utilisés par le Commanditaire et ses agents autorisés, aux fins d'administration du présent Incitatif, pour vérifier l'admissibilité, la remise des prix et tel qu'autrement décrit dans la Politique de confidentialité du Commanditaire applicable.

Pour les résidents des États-Unis : les renseignements seront recueillis, utilisés, divulgués et entreposés en conformité avec la Politique de confidentialité du Commanditaire aux États-Unis, qui est disponible pour consultation à : <https://plexusworldwide.com/privacy-center-full-privacy-policy?culture=en-US>.

Pour les résidents du Canada, les renseignements seront recueillis, utilisés, divulgués et entreposés en conformité avec la Politique de confidentialité du Commanditaire au Canada, qui est disponible pour consultation à : <https://plexusworldwide.ca/privacy-center-full-privacy-policy?culture=en-CA>. Conséquemment, les renseignements personnels pourraient être assujettis aux lois applicables aux États-Unis et ainsi accessibles aux tribunaux, aux forces de l'ordre et aux autorités de sécurité nationale, en vertu de toutes telles lois applicables.

En prenant part au présent Incitatif, les participants consentent à la collecte, utilisation, divulgation et entreposage de leurs renseignements personnels, tel que stipulé aux présents Règlements officiels et dans les Politiques de confidentialité applicables.

11. Conditions générales

Dans toute la mesure permise par la loi, le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, et dans l'intérêt des gagnants, d'annuler, de suspendre et/ou modifier l'Incitatif, ou toute partie de l'Incitatif (incluant, mais sans y être limité, les présents Règlements officiels), s'il détermine que toute fraude, difficultés techniques, ou tout autre facteur ou événements inattendus hors du contrôle raisonnable du Commanditaire venaient à compromettre l'intégrité, le déroulement et la viabilité de l'Incitatif, tel que déterminé à son entière discrétion. L'incapacité du Commanditaire d'appliquer ou de faire exécuter toute provision des présents Règlements officiels ne constituera en rien une renonciation à telle provision. Dans l'éventualité d'une divergence ou d'une contradiction entre les conditions et modalités des présents Règlements officiels et toutes autres divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel en lien avec le présent Incitatif, les conditions et modalités des présents Règlements officiels auront préséance et priorité, régiront et prévaudront.

12. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés à l'Incitatif ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature (incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription de l'Incitatif; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration de l'Incitatif ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés,

directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant à l'Incitatif ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix.

13. Litiges

Résidents des États-Unis.

Pour les résidents des États-Unis, chacun des participants reconnaît que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent Incitatif, ou avec tout Prix remis, devront être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective. Toutes questions en regard de l'élaboration, la validité, l'interprétation ou l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations des participants et du Commanditaire en lien avec le présent Incitatif, seront régies et interprétées selon les tribunaux des lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toutes juridictions autres que celles de l'État de l'Arizona, États-Unis. La juridiction compétente pour tout tel litige sera exclusivement attribuée à l'état ou aux cours fédérales situées dans l'état de l'Arizona, États-Unis.

Résidents du Canada.

Pour les résidents du Canada, toutes questions en regard de l'élaboration, la validité, l'interprétation ou l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations des participants et du Commanditaire en lien avec le présent Incitatif, seront régies et interprétées selon les lois en vigueur dans la Province de l'Ontario et les lois fédérales applicables au Canada, sans égard aux principes de conflits de lois. Tous litiges, réclamations ou causes d'action découlant ou en lien avec le présent Incitatif, ou avec tout Prix remis, seront assujettis à la juridiction non-exclusive des cours de la Province de l'Ontario. Aucune des dispositions des présents Règlements officiels ne pourra limiter ou restreindre tous droits statutaires des participants en vertu des lois applicables en matière de protection des consommateurs.

Résidents du Québec.

Pour les résidents du Québec seulement, tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

14. Renseignements personnels des participants

Toutes les données recueillies auprès des participants sera sujet à la Politique de confidentialité du Commanditaire, qui est disponible à <https://shop.plexusworldwide.com/privacy-policy>.